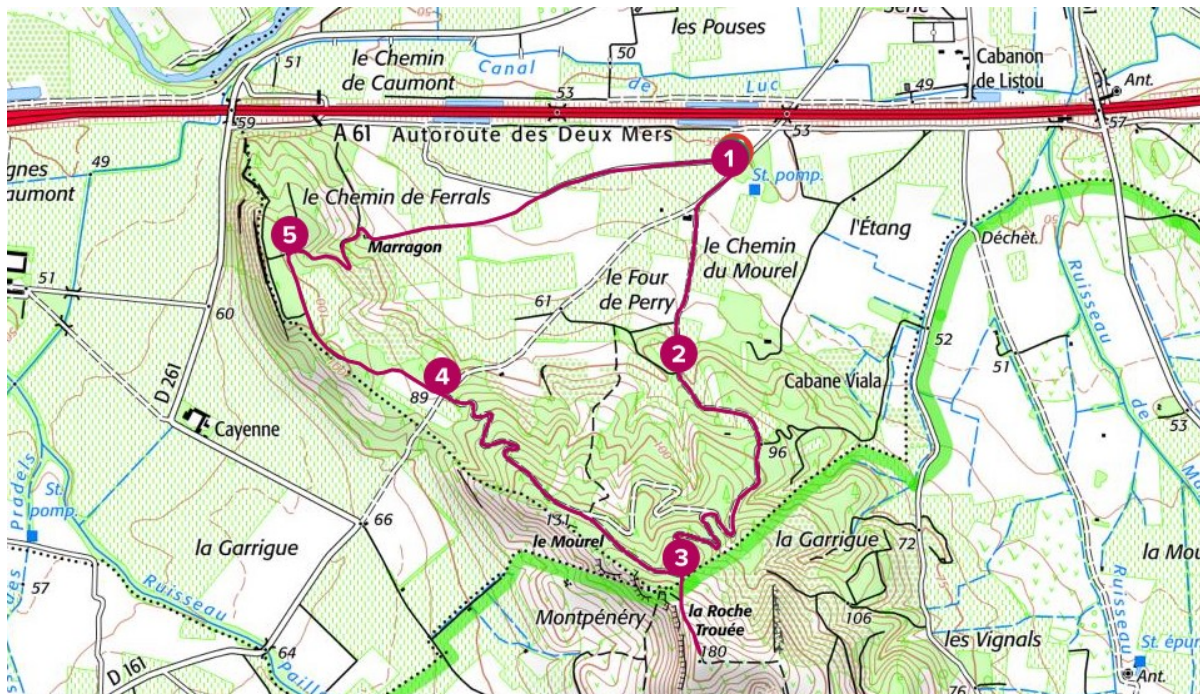


LE MOUREL



Infos Pratiques

Distance	5,4 km
Durée (moyenne)	02h00
Niveau	Facile
Dénivelé	141 m D+
Départ	LUC-SUR-ORBIEU
Typologie	boucle
Balisage	Jaune PR

Votre itinéraire

Étape 1 - En sortant du parking, prendre la route vers la gauche puis bifurquer à gauche sur un chemin qui passe devant un puits couvert. S'élever doucement entre les vignes.

Étape 2 - Tourner encore à gauche. On entre bientôt dans la plantation de pins pignons. Puis les pins font place à la garrigue et le chemin passe au pied de grands blocs de calcaire. Monter toujours vers le sommet du Pech. La piste zigzague un peu. Vue sur la plaine de Lézignan et ses villages.

Étape 3 - Avant que la piste ne redescende légèrement, par un aller/ retour à gauche, grimper tout droit vers le sommet du Mourel. Au passage, remarquer ce rocher baptisé Roche Trouée et le curieux ensemble qu'il compose avec ses voisins. Au sommet, point de vue intéressant à 360°. Rejoindre la piste, et continuer vers la gauche. Redescendre doucement vers la plaine.

Étape 4 - A l'intersection avec le chemin en partie goudronné, aller en face sous la ligne électrique.

Étape 5 - Prendre une piste sur la droite. Passer bientôt devant une ruine et rejoindre le goudron. Aller toujours tout droit puis recouper la petite route empruntée à l'aller.

Préconisations

Attention, le risque incendie est souvent élevé, en particulier l'été, et peut entraîner des fermetures de massifs. Renseignez-vous avant de partir en [consultant la carte du risque incendie](#) pour les activités de pleine nature.

Feux strictement interdits. Ne fumez pas et ne jetez jamais de mégots dans la nature. Les incendies sont nombreux et catastrophiques dans notre région. En cas d'incendie ou d'accident : donnez l'alerte 18 ou 112 à partir d'un portable.

Protégez-vous du soleil et emportez de l'eau en quantité suffisante.

Évitez la cueillette des fleurs et des plantes. Emportez tous vos déchets. Refermez les clôtures et tenez les chiens en laisse dans les espaces de pâturages, les villages et les zones protégées.

Parcours VTT : les itinéraires sont souvent partagés avec les randonneurs ou d'autres usagers (voitures, tracteurs etc.). Soyez prudents et anticipez toujours qu'un piéton peut être présent au détour d'un virage pour avoir le temps de freiner si nécessaire. Les piétons sont par principe prioritaires, ralentissez lors des croisements ou arrêtez-vous si la configuration du terrain vous y oblige.

Merci et bonne randonnée !

En savoir plus

<https://www.tourisme-corbieres-minervois.com/balades-et-randonnees/le-mourel/>